

Référent handicap et animateur CdR.

Articulation entre les missions référent handicap et les missions de l'animateur CdR

Retranscription

Finalement, ces deux missions, handicap et Centre de Ressource, elles finissent par être complémentaires parce que l'animatrice CdR peut faire appel à la référente handicap pour des personnes pour lesquelles elle ne saurait pas comment réagir, quel type de support proposé, comment se comporter...et puis elle ne connaît pas toutes les formes de handicap, elle ne connaît pas toutes les problématiques sociales qui vont avec donc ça l'aide d'avoir une référente.

Et inversement, l'animatrice handicap elle peut solliciter l'animatrice CdR quand elle a un accompagnement à proposer et qu'elle n'est pas disponible pour le faire, l'animatrice CdR est tout à fait en mesure, avec les quelques années de collaboration maintenant pour encadrer ces publics-là.

C'est vraiment très complémentaire.

Pour conclure, à Romans la direction a choisi de renforcer la collaboration entre la référente handicap, l'animatrice CdR pour assurer l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Le CdR est une solution possible. Cependant, il revient au directeur de centre d'agir en chef d'orchestre et de trouver les leviers pour que l'accompagnement de ce public puisse être efficace.